

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 juillet 2013

Le cinq juillet deux mille treize, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Andrezé se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Bernard MOUSSEAU, le Maire.

Secrétaire de séance : Louis-Marie CHATAIGNER

Etaient présents : Bernard MOUSSEAU le Maire, Jean-Yves ONILLON, Bernadette SOURICE, Sylvie GOURRET, Gérard LAURENDEAU, Olivier DUPAS, adjoints, Louis-Marie CHATAIGNER, Maryse DEFOND, Marie-Line BAUSSON, Dolorès AUGER, Anne BOURCHENIN, Jean-Paul LEVEQUE, Serge COUSSEAU, Valérie BENAITEAU

Absents excusés : René-Victor LAURAND qui a donné pouvoir à Jean-Yves ONILLON, Céline GERMOND qui a donné pouvoir à Sylvie GOURRET, Gaston BRETAUDEAU qui a donné pouvoir à Dolorès AUGER

Absents : Béatrice DUPONT, Laurent MORILLON

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Convocation du 28 juin 2013

Nombre de votants : 17

Affichage le 10 juillet 2013

→ Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 juin

N'appelant ni remarque, ni observation, le compte-rendu de la réunion du 7 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

→ Rendu des décisions du maire dans le cadre de sa délégation

Décision du maire 2013-05 : renonciation à son droit de préemption urbain pour une partie des parcelles cadastrées AB 419, AB 430, AB 505 et AB 356 d'une superficie totale de 412 m², situées 4 rue Charles Bourcier.

Décision du maire 2013-06 : renonciation à son droit de préemption urbain pour une partie des parcelles cadastrées AB 356, AB 430, AB 505 et AB419 d'une superficie totale de 725 m², situées 4 rue Charles Bourcier .

→ Point sur le personnel

1-Modification du tableau des effectifs de la commune.

D'une part, suite au transfert des agents techniques à la CCCM, les postes du service technique doivent être supprimés. D'autre part, suite à des changements de situation de certains agents, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au tableau des effectifs de la commune.

2-Convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie d'Andrezé à la commune de La Jubaudière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités et conditions de la convention de mise à disposition de la secrétaire générale de la commune d'Andrezé à la commune de La Jubaudière à raison d'un jour et demi par semaine.

→ Décision modificative n°1 sur le budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget principal concernant des augmentations de crédits en dépenses et en recettes pour un montant total de 54 847 €.

→ Marché école publique : avenants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les avenants suivants :

- Lot n°2 « gros œuvre », coffres volets roulants pour 1 745.80 € HT
- Lot n°3 « charpente, bois, bardage », travaux de voligeage et de chéneaux en mitoyenneté pour 583.81 € HT
- Lot n°7 « menuiseries extérieures », plus-value sur la couleur des rideaux des classe et sur les cylindres sécurisés Vachette pour un total de 1 975.23 € HT

→ Destination de la Maison Commune des Loisirs à compter du 1/09/2013

La Maison Commune des Loisirs ne sera plus occupée par l'école publique à la rentrée 2013. C'est pourquoi, la commission « Projets » dressera un état des lieux de l'occupation de tous les locaux communaux par les associations et réfléchira à une attribution pour chacune.